



Plan d'action pour une politique climatique basée sur la transition juste :

Un nouveau marché du travail écologique et social pour la Suisse

Auteur : Denis Torche
Responsable du dossier politique énergétique
torche@travailsuisse.ch
Mai 2021

Table des matières

| | | |
|--------------|---|-----------|
| 1. | Introduction | 3 |
| 2. | Les objectifs de réduction de gaz à effet de serre préconisés par Travail.Suisse | 4 |
| 2.1 | Rôle-clé du secteur financier pour atteindre les objectifs | 6 |
| 3. | Le concept de transition juste doit devenir réalité aussi en Suisse | 7 |
| 4. | Politique climatique, emplois et marché du travail | 8 |
| 4.1 | La relation entre le réchauffement climatique et l'emploi | 8 |
| 4.2 | Réchauffement climatique et changements structurels du marché du travail | 8 |
| 4.3 | Offensive de formation pour faire face au changement climatique | 10 |
| 4.4 | Utiliser le partenariat social pour la mise en œuvre de la politique climatique | 11 |
| 4.5 | Agir pour l'adaptation au changement climatique dans le monde du travail : un triple dividende pour l'emploi, la productivité et les conditions de travail | 12 |
| 4.5.1 | Mesures d'adaptation, emploi et productivité | 12 |
| 4.5.2 | Mesures d'adaptation, conditions de travail et santé | 13 |
| 4.6 | Promouvoir l'économie circulaire | 16 |
| 5. | Politique climatique et politique sociale | 18 |
| 5.1 | Pour un système d'incitation énergétique social et écologique | 19 |
| 5.1.1 | Pour un prix du carbone internalisant les effets négatifs sur le climat | 20 |
| 5.1.2 | Inclure le secteur des transports | 20 |
| 5.1.3 | Pour une taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre | 21 |
| 5.1.4 | Conditions sociales de la taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre | 22 |
| 5.1.5 | Conditions d'efficacité de la taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre | 23 |
| 5.1.6 | Conditions pour que la taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre soit réellement incitative pour la population | 24 |
| 5.2 | De l'Etat social à « l'Etat social et écologique » | 25 |

1. Introduction

Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses, s'engage pour une économie et un mode de vie décarbonés. C'est indispensable pour limiter le réchauffement climatique à un niveau supportable et léguer à nos enfants et petits-enfants une planète bien vivante. Mais on n'a pas pris encore assez conscience des profondes transformations que cela impliquera pour le marché du travail et la politique sociale.

Ce document se base sur la « Feuille de route pour une politique climatique basée sur la transition juste » adoptée par le Comité de Travail.Suisse en février 2020. Cette feuille de route présentait, d'une part, les objectifs de réduction des gaz à effet de serre préconisés par Travail.Suisse et la nécessité de prendre en considération les aspects du marché du travail, de la formation, de la politique sociale dans la politique climatique et, d'autre part, les possibilités d'agir sur ce thème au niveau national par Travail.Suisse et au niveau des branches ou des entreprises par ses fédérations.

La décarbonisation complète d'ici 2050 est indispensable pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C pour le 21^{ème} siècle, niveau requis selon l'Accord international de Paris sur le climat (2015) et le rapport publié à fin 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour éviter une catastrophe climatique.¹ Pour y arriver, les courbes des émissions de gaz à effet de serre (GES) devraient déjà décroître en 2020, puis les émissions mondiales devraient être divisées par deux chaque décennie. En d'autres termes, les émissions de GES doivent diminuer à un rythme pas seulement croissant mais exponentiel. Ce besoin de décarbonisation rapide est trop peu pris en compte par le marché et il devient impératif que les autorités politiques lui envoient un signal beaucoup plus fort.² Nous proposons d'implémenter un système de tarification de toutes les émissions de gaz à effet de serre pour que le marché intègre beaucoup mieux le prix des conséquences du réchauffement climatique. Mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel...prix ! Car il est fondamental que ce système soit aussi social, les coûts du réchauffement climatique ne devant en aucun cas pénaliser les moyens et bas revenus, ainsi que certaines régions, comme les régions périphériques ou en reconversion industrielle, sinon la politique climatique ne trouvera pas le consensus nécessaire dans la population et se heurtera à de grandes difficultés ou même à des refus de mise en œuvre.

Avec ce document, nous voulons montrer que l'objectif d'une économie complètement décarbonée ne peut réussir que si le « Green Deal » fortement promu est aussi un « Social Deal ». En effet, le processus de décarbonisation de l'économie ne pourra pas réussir seulement avec des innovations technologiques et la tarification des émissions : c'est un changement profond de la société qui doit s'opérer aussi. Des mesures de justice sociale sont dès lors requises. Car ce processus aura un coût important s'il renforce les inégalités. Les salarié-e-s figureraient parmi les perdant-e-s dès lors que l'on ne tiendrait pas assez compte des aspects du travail, de la formation et sociaux. Les risques de la politique climatique pour certaines branches, certains emplois, les conditions de travail et la répartition des revenus doivent être suivis de près et faire l'objet de mesures fortes pour les prévenir, les atténuer et les éliminer. L'outil du partenariat social peut et doit jouer un rôle important à cet égard.

¹ <https://www.ipcc.ch/sr15/>

² Nick Beglinger avec la contribution de Joseph Robertson et Lea Trogrlic, Livre blanc. Le dividende climat – la voie pour une tarification exponentielle des émissions. Mars 2020, 18p. <https://climatedividend.org/2020/05/18/press-release-net-zero-emission-pricing-strategies-advancing-the-international-climate-dividend-alliance/>

Dans cette perspective, la nécessité d'un nouveau marché du travail écologique requis par la politique climatique inclut les éléments suivants :

La question du climat est une question sociale. Les salarié-e-s à faibles et moyens revenus n'ont que peu de moyens de se protéger contre les conséquences négatives de la crise climatique, bien qu'ils en portent moins la responsabilité. Ils ne doivent donc en aucun cas être pénalisés.

Le mécanisme de prix est un élément central de la réduction des émissions. Les prix des sources d'énergie non renouvelables doivent être augmentés pour atteindre les objectifs définis.

Toute taxe climatique/énergétique doit être intégralement redistribuée aux ménages. C'est à cette condition que la qualité de vie des ménages ne sera pas préjudiciable et que les solutions écologiques seront financièrement accessibles. Les nouvelles technologies ont précisément besoin de cette demande pour réussir.

Des investissements supplémentaires sont nécessaires, par exemple dans les transports publics et la production d'énergie renouvelable, afin que les anciennes technologies puissent être remplacées. Les incitations via les prix ne suffisent pas à elles seules à garantir le succès de la transformation. Pour les technologies trop néfastes pour l'environnement, des prescriptions et des interdictions doivent être mises en œuvre.

Il faut instaurer un fonds national de formation continue bien géré, qui permet aux personnes issues de branches qui seront profondément transformées au cours des prochaines décennies, ou n'existeront peut-être même plus, de se recycler en conséquence.

Il faut tirer profit de l'adaptation indispensable de l'économie au changement climatique. Car cette adaptation offre aussi de grandes opportunités en termes d'innovation, ce qui créera et assurera de très nombreuses places de travail.

Ce document est conçu comme un plan d'action comprenant **différentes revendications** dans les domaines des objectifs de réduction, de la transition juste, du marché du travail et de la politique sociale. Il faut que la politique climatique réponde bien non seulement aux défis environnementaux mais aussi à ceux qu'elle représente pour le marché du travail et la politique sociale et de redistribution. Une politique climatique efficace ne peut être qu'équitable et aussi inclusive que possible.

2. Les objectifs de réduction de gaz à effet de serre préconisés par Travail.Suisse

L'Accord international de Paris sur le climat (2015), ratifié par la Suisse en 2017, prévoit de limiter le réchauffement mondial en deçà de 2°C et si possible à 1,5°C pour le 21^{ème} siècle. Le rapport publié à fin 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) plaide pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C plutôt qu'à 2°C. La différence de 0.5°C paraît modeste. Mais ce demi-degré de moins atténuerait bien plus nettement les températures extrêmes, les sécheresses, les fortes précipitations, la perte de biodiversité et les dommages aux infrastructures. La Suisse sera plus touchée que la moyenne car le réchauffement est plus élevé dans les régions des Alpes. Des hausses de 2°C et respectivement de 1,5°C dans le monde équivalent à une augmentation de 4°C, respectivement 3°C chez nous.

Limiter le réchauffement planétaire à 1,5° signifie réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard selon le GIEC. Il faut réduire tout particulièrement les émissions de méthane (CH₄) car elles sont près de 25 fois plus nocives pour le climat que le CO₂. Pour Travail.Suisse, il faut être plus ambitieux car il est prévisible que les objectifs de réduction seront relevés – comme cela a déjà été le cas par le passé. Ainsi, la Commission de l'UE a annoncé en septembre 2020 vouloir porter l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'UE de 55% (jusqu'ici 40%) d'ici 2030 par rapport à 1990.

Revendication 1 : Travail.Suisse demande que la réduction à zéro des émissions nettes de gaz à effet de serre soit effective plus tôt que prévu, d'ici 2040 au lieu de 2050. Pour y parvenir, il faut fixer des objectifs intermédiaires de réduction des émissions pour 2030 et puis tous les trois à cinq ans qui garantiront que l'objectif soit atteint dans les délais fixés. Dans cette optique, Travail.Suisse soutient l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » et le contre-projet direct (arrêté fédéral relatif à la politique climatique) car les deux textes prévoient, en plus de l'acceptabilité sur le plan social, des trajectoires de réduction et des objectifs intermédiaires (al.2 des dispositions transitoires de la Constitution fédérale selon le texte de l'initiative ou l'article constitutionnel du contre-projet).

Suite à sa décision du 28.8.2019 de viser la neutralité climatique d'ici 2050 (auparavant réduction de 80 à 95%), le Conseil fédéral a adopté le 27 janvier 2021 ³ la stratégie climatique à long terme de la Suisse. Travail.Suisse salue le fait qu'une stratégie climatique à long terme existe maintenant et qu'elle repose sur des principes clairs, en particulier le principe no 7 « La transition vers le zéro net se fait de manière socialement acceptable ». Le fait que les partenaires sociaux soient mentionnés pour la mise en œuvre de ce principe est positif et Travail.Suisse est prêt à œuvrer à la concrétisation de ce principe. La stratégie contient toutefois encore des faiblesses, en particulier des objectifs insuffisants pour certains secteurs (aviation, agriculture) et surtout le fait qu'elle se contente de « privilégier la réduction des émissions internes » au lieu de fixer un calendrier pour renoncer définitivement à des réductions d'émissions faites par des projets à l'étranger.

En effet, les réductions d'émissions faites à l'étranger ne sont pas dans l'intérêt de l'innovation et de la création d'emplois en Suisse. Elles ont aussi le désavantage de maintenir plus longtemps la dépendance énergétique de la Suisse, ce qui affaiblit la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Et continuer à importer des énergies fossiles coûtent des milliards de francs suisses, des sommes considérables qu'il vaudrait mieux investir dans le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la mobilité douce et la formation et formation continue pour l'acquisition de nouvelles compétences liées au réchauffement climatique . Par ailleurs, malgré des garanties légales, nous doutons que la mise en œuvre des projets de réduction à l'étranger garantisse suffisamment le travail décent faute de mécanismes de surveillance suffisants.

Pour la mise en œuvre des objectifs intermédiaires, il faut estimer les investissements à faire dans le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le nombre d'emplois créés et se soucier d'adapter les compétences professionnelles pour trouver le personnel nécessaire. Il s'agit

³ <https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/fachinfo-daten/langfristige-klimastrategie-der-schweiz.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20climatique%20%C3%A0%20long%20terme%20de%20la%20Suisse.pdf>

aussi de mettre le bon prix sur toutes les émissions de CO₂ en taxant l'énergie fossile car le marché ne l'a pas encore suffisamment intégré, Pour satisfaire à l'impératif de justice sociale et climatique, le produit de cette taxation doit être intégralement redistribué à la population (voir chapitre 5 politique climatique et politique sociale)

Revendication 2 : Travail.Suisse demande que la Suisse augmente ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre de 50 à 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 tout en limitant davantage les possibilités de réductions faites à l'étranger. D'ici 2030, la Suisse devrait renoncer définitivement à des réductions d'émissions à l'étranger.

2.1. Rôle-clé du secteur financier pour atteindre les objectifs

En ratifiant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à orienter les flux financiers de manière à ne pas nuire au climat et cet objectif est ancré dans la loi révisée sur le CO₂. Le secteur financier peut et doit jouer un rôle déterminant pour parvenir à la neutralité carbone, en réorientant les investissements vers des productions et services durables. Jusqu'ici, une législation lacunaire ne l'a pas incité ou obligé à le faire suffisamment. Ainsi, contrairement à la présentation des analyses de risques, la présentation des informations relatives à l'impact climatique des décisions d'investissement et de financement n'est toujours pas exigée explicitement par la législation sur les marchés financiers.

La durabilité va devenir un élément toujours plus important du succès des places financières. La place financière suisse a tout intérêt à évoluer rapidement dans ce sens pour maintenir son rang, sa compétitivité et aussi les emplois du secteur. Faire de la Suisse une référence mondiale en matière de services financiers durables devrait devenir l'un des principaux objectifs de la place financière suisse. Pour y parvenir, il faut adopter une législation plus contraignante car la place financière suisse peine à se décarboner, les intermédiaires financiers continuant à investir lourdement dans les énergies fossiles.⁴ Les approches réglementaires prévues sont nécessaires mais ne suffisent pas en misant seulement sur la responsabilité individuelle, des accords sectoriels et l'examen de mesures pour renforcer la transparence. L'UE étudie des approches réglementaires allant au-delà des mesures volontaires.

Revendication 3: Travail.Suisse, partant du constat que l'autorégulation ne suffit pas, demande des bases légales pour obliger les institutions financières suisses à divulger les émissions de gaz à effet de serre qu'elles financent et à les réduire progressivement. La Confédération et la Banque nationale suisse doivent se montrer exemplaires et exclure rapidement de leur portefeuille les investissements non durables dans le charbon, l'armement, l'industrie du tabac etc. Dans les caisses de pension, les représentant-e-s des salarié-e-s sont mieux formés sur la questions de durabilité et s'engagent pour que les institutions de prévoyance évoluent vers une gestion des actifs conforme à l'objectif de la neutralité carbone et aux principes de durabilité.

⁴ Le marché financier suisse sous la loupe climatique, étude de novembre 2020, mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/communiqu/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-81034.html>

3. Le concept de transition juste doit devenir réalité aussi en Suisse

Cette réduction massive des émissions de gaz à effet de serre, et aussi la nécessité de réduire les émissions essentiellement en Suisse, provoqueront des changements structurels importants et rapides pour l'économie et le marché du travail. La répartition des revenus sera aussi touchée. C'est pourquoi, il faut davantage tenir compte des effets de la politique climatique sur l'emploi, les conditions de travail, la formation et formation continue et la politique sociale.

L'Accord de Paris sur le climat (2015) prend en considération cette problématique en faisant figurer dans son préambule la notion de transition juste. *Les principes directeurs de l'OIT "pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous"* recommandent la consultation et la participation des syndicats dans l'élaboration de politiques bas carbone à tous les niveaux et à toutes les étapes. L'Union européenne, elle aussi, intègre le concept de transition juste dans son Green Deal européen⁵ avec, entre autres, la création d'un Fonds d'aide à la transition juste⁶ pour aider en particulier les pays qui sont le plus dépendants de sources d'énergie fossile pour leur production d'électricité. Mais on ne trouve pas la moindre référence à la transition juste en Suisse dans la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020.

Pour Travail.Suisse, il ne suffit pas de dire que la politique climatique donne des opportunités d'innovation et renforcera la position des entreprises suisses face à la concurrence internationale. En s'attaquant notamment au mythe de la croissance infinie dans un monde fini, elle provoquera aussi des changements structurels notables pouvant avoir un impact négatif pour plusieurs branches d'activité ou certaines entreprises. Ainsi, le soutien général de la politique climatique en Suisse passe aussi par le soutien aux salarié-e-s qui pourraient pâtir d'une politique climatique ambitieuse. Ceci exige un engagement ferme pour une transition juste et le travail décent avec de bons emplois, en favorisant les transitions professionnelles et en organisant l'anticipation du changement par la participation des salarié-e-s. Une politique de transition juste doit permettre aux travailleurs et travailleuses « perdants » de se former, se perfectionner ou même se reconverter. On sous-estime encore trop l'énorme besoin de formation que le changement climatique va provoquer à la place de travail, sur le marché du travail mais aussi en-dehors de l'activité professionnelle habituelle, par exemple dans le domaine de la production de courant solaire.

Revendication 4 : Travail.Suisse demande que la notion de transition juste devienne partie intégrante de la politique climatique suisse et soit ancrée dans la loi, en utilisant le cadre défini par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans ses lignes directrices pour une transition juste.⁷ Les partenaires sociaux doivent être étroitement associés à sa mise en œuvre. En d'autres termes, les mesures environnementales prises pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, doivent simultanément prendre en considération leurs impacts sur le plan social et du marché du travail.

⁵ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf

⁶ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/newsroom/news/2020/01/14-01-2020-financing-the-green-transition-the-european-green-deal-investment-plan-and-just-transition-mechanism

⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

4. Politique climatique, emplois et marché du travail

4.1 La relation entre le réchauffement climatique et l'emploi

En tant qu'organisation de travailleurs et travailleuses, Travail.Suisse s'intéresse en particulier aux effets de la politique climatique sur le marché du travail. On distingue, certes de manière un peu schématique, deux approches concernant la relation entre la réduction des gaz à effet de serre et l'emploi.⁸ La première postule que cette réduction va se faire graduellement avec l'adoption des technologies appropriées. La transition est inévitable mais ne sera pas radicale pour le marché du travail tout en nécessitant toutefois une intervention plus forte de l'Etat, en particulier avec des mesures pour mettre en adéquation le verdissement de l'économie et la mise à niveau des compétences. Les conditions-cadres sont modifiées pour favoriser la décarbonisation de l'économie.

Une seconde approche se veut plus radicale en partant de l'hypothèse qu'il sera impossible de réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre sans des changements fondamentaux des modes de production et de consommation. La question d'une croissance continue est aussi ici remise en question et est considérée comme un facteur d'aggravation des inégalités. Alors que dans les années 1960 et 1970, la croissance était distribuée d'une manière relativement égalitaire, elle est aujourd'hui accaparée par un pourcentage toujours plus petit de la population. Avec une très forte consommation, les plus riches ont le mode de vie le plus néfaste pour l'environnement et le climat. Une redistribution des richesses par l'augmentation des salaires est donc une mesure importante en faveur de la justice climatique et sociale.

La lutte contre le réchauffement climatique pourrait provoquer aussi des modifications plus fortes qu'estimé jusqu'ici des conditions-cadres de l'économie de marché, par exemple un repositionnement des chaînes de valeur, le développement du télétravail, le retour à une consommation plus locale et plus sobre. La question du temps de travail pourrait être remise sur la table en se demandant s'il est nécessaire d'assurer autant d'heures de travail pour garantir une économie durable. Réduire les inégalités pour l'acceptation des mesures prises contre le réchauffement climatique est de plus une nécessité. Pour prendre l'exemple de la consommation locale, les produits bio plus sains sont plus chers et sont donc moins accessibles aux catégories à faibles revenus. Cet exemple illustre la nécessité de prendre en considération les aspects sociaux dans toute politique contre le réchauffement climatique. Il en résulte que les deux approches évoquées ci-dessus pourraient être finalement plus complémentaires qu'opposées. La crise du Covid-19 pourrait donner aussi, en raison de ses répercussions, un nouvel élan à ces changements évoqués juste ci-dessus, en particulier le développement du télétravail et une relocalisation d'activités de production déléguées à des pays à la main-d'œuvre moins chère, par exemple l'activité manufacturière et l'agriculture.

4.2 Réchauffement climatique et changements structurels du marché du travail

On a jusqu'ici en Suisse peu étudié les effets du réchauffement climatique sur le marché du travail, les emplois, la formation et formation continue. L'accent a été mis surtout sur le fait qu'il stimule l'innovation et est donc favorable à la compétitivité et à l'emploi. Il est vrai que certaines branches profitent du

⁸ Eloi Laurent and Philippe Pochet. Towards a social-ecological transition. Solidarity in the age of environmental challenge. Part 2 Employment in the climate transition. p. 15-29. The European Trade Union Institute (ETUI).

changement climatique et créent de nouveaux emplois, par exemple dans le secteur de la construction (développement des énergies renouvelables et isolation des bâtiments) ou dans l'industrie avec le développement des cleantech. Une étude publiée en juillet 2020, commandée par la Fondation suisse de l'énergie (SES), estime que les investissements qui devront être faits dans le solaire pour réaliser la stratégie énergétique 2050 créeront 14'000 emplois d'ici 2030.⁹ Parmi les sources d'énergies renouvelables, il faut recourir davantage l'hydrogène (H2). Primo, c'est la plus renouvelable des énergies renouvelables car il est produit à partir de l'eau et brûle de l'eau ; secundo l'infrastructure est déjà en place en utilisant les conduites de gaz ; tertio, il en résulterait aussi de nouveaux emplois en Suisse et encore plus dans des pays en développement comme en Afrique du Nord où on pourrait produire de l'hydrogène avec de l'énergie solaire et qui serait acheminé en partie vers l'Europe.

Mais il ne faut pas non plus sous-estimer les changements structurels et l'adaptation obligatoire de certaines branches au changement climatique qui provoquent et provoqueront des pertes d'emplois dans l'agriculture, la production d'énergies fossiles, les industries grosses consommatrices d'énergie, les transports routiers, le tourisme (p. ex. avec la disparition progressive de l'enneigement des stations de montagne de basse et moyenne altitude). Certains sites d'entreprises industrielles pourraient être menacés en cas de catastrophes climatiques ou ressentir des interruptions de leur chaîne logistique. La baisse de production de l'énergie hydraulique en été avec les fortes chaleurs récurrentes et la progressive disparition des glaciers impactera aussi le personnel des entreprises électriques.

Mais c'est peut-être le secteur automobile qui illustre le mieux l'ampleur du changement structurel : la fin programmée des moteurs à combustion au profit des moteurs électriques exerce déjà une forte pression pour les sous-traitants de ce secteur en Suisse. Les nouvelles prescriptions européennes sur les gaz d'échappement – et les amendes considérables pour les constructeurs qui ne parviendraient pas à les respecter – accélèrent le changement structurel : on prévoit qu'en 2022 en Europe un bon quart des voitures vendues seront électriques et plus de la moitié en 2030. En Allemagne, on prévoit d'ici 2030 la disparition de 30 pourcent des emplois traditionnels du secteur automobile (qui compte environ 1 million d'emplois). L'électrification en créerait 10 pourcent en plus. Le solde est donc, avec - 20%, clairement négatif. Pour les sous-traitants suisses, la reconversion vers les voitures électriques ferait perdre jusqu'à 10'200 des 34'000 emplois du secteur dans notre pays et en créerait 3400 nouveaux. Il en résulte une perte de 6800 emplois.¹⁰

Revendication 5 : Travail.Suisse demande un véritable accompagnement par la formation et un revenu de transition écologique pour faire face au changement structurel provoqué par la politique climatique. Les professions du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie aéronautique, de la production d'énergie fossile, du secteur automobile, de la santé en particulier, subissent déjà un très fort changement structurel qui va encore s'accroître. Pour gérer au mieux ce changement, il faut instaurer un fonds de formation continue permettant aux personnes peu ou moyennement qualifiées de mettre à jour leurs connaissances pour se maintenir dans les branches en question ou trouver un emploi dans une autre branche. Ce fonds de formation continue doit être conçu de manière à ce que le coût de la vie puisse également être financé en cas de reconversion des personnes âgées dès environ 35 ans et plus. Le fonds de formation

⁹ Jürg Rohrer, Ausbau der Stromproduktion aus Photovoltaik in der Schweiz. Bedarf, Potential und Umsetzung. Juillet 2020, 21 p. Zhaw (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften). <https://digitalcollection.zhaw.ch/handle/11475/20231>

¹⁰ « E-Auto kostet Tausende Schweizer Jobs ». Tages-Anzeiger, 19.Juli 2019, page 8.

continue est géré en étroite coordination avec les partenaires sociaux. Cela permettra de s'assurer que les qualifications peuvent être obtenues en fonction de la demande. Pour les cas les plus difficiles nécessitant une reconversion professionnelle, il faut instaurer dans le cadre du système d'assurances sociales existante aussi un revenu de transition écologique.

4.3 Offensive de formation pour faire face au changement climatique

Une politique climatique ambitieuse nécessitera aussi plus de personnel qualifié pour réaliser les investissements massifs à faire dans les technologies propres. Déjà aujourd'hui, des entreprises cleantech voient leurs capacités de production sous-exploitées faute de personnel qualifié. Or, nous connaissons en plus une pénurie de personnel qualifié liée au vieillissement de la population. Il est donc essentiel de relier la politique climatique à une vaste offensive de formation et de perfectionnement professionnel pour disposer du personnel nécessaire pour réaliser l'objectif de renoncer totalement aux énergies fossiles d'ici vingt à vingt-cinq ans.

La politique climatique devrait aussi servir à une réorientation professionnelle durable. Dans ce sens, Travail.Suisse soutient la motion de la Conseillère nationale Léonore Porchet¹¹ qui demande la mise en place d'une nouvelle assurance professionnelle sur le modèle de l'APG visant à une réorientation professionnelle durable pour tout individu touché professionnellement par les atteintes à l'environnement, notamment le changement climatique, et pour les bénéficiaires des assurances sociales.

Pour bien cerner les effets de la politique climatique sur le marché du travail et la formation, il faut pouvoir anticiper et estimer les conséquences de l'objectif de zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050 pour la formation, la formation continue et la nécessité de reconversions professionnelles.

D'ailleurs, au niveau européen, les partenaires sociaux (la Confédération européenne des syndicats (CES) et BusinessEurope) ont bien compris l'enjeu de la politique climatique pour les compétences professionnelles puisqu'ils ont décidé, déjà dans leur programme de travail commun (2011-2014), d'analyser les impacts de la politique climatique sur la formation et les compétences professionnelles. Une des principales conclusions issues du rapport de ce programme est que les diverses nouvelles activités « vertes » requièrent de toutes nouvelles compétences.¹²

En Allemagne, une étude récente impliquant le gouvernement, les milieux scientifiques et l'économie montre que le coût pour parvenir à 80-95% de réductions des gaz à effet de serre d'ici 2050 est estimé à 3000 milliards d'euros, soit trois à quatre fois plus que ce que l'on pensait.¹³ Comme désormais, il ne s'agit plus seulement de réduire de 80-95% les émissions mais de parvenir à zéro émission nette de CO₂, le coût sera encore plus important. Il est donc clair que la sortie de l'ère fossile aura un impact très important pour le marché du travail. Si les exigences de la politique climatique ne conduisent pas en général à de nouveaux métiers, les nouvelles compétences ou qualifications requises par

¹¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20204542>

¹² ICF GHK, Skills needs in greening economies, ETUC, BusinessEurope, CEEP, UEAPME, Final Report, 31 January, Brussels, 2014.

¹³ 3000 Milliarden für die Energiewende. Tages-Anzeiger, 02.05.2019

contre devraient être intégrées dans les formations déjà existantes, comme c'est le cas des formations cleantech.¹⁴

Revendication 6 : Travail.Suisse demande que la Confédération réalise une vaste étude pour estimer les conséquences d'une sortie complète des énergies fossiles d'ici 2040-2050 pour la formation, la formation continue et les reconversions professionnelles des différentes branches de l'économie et formuler des recommandations.

Revendication 7 : Travail.Suisse demande que les partenaires sociaux discutent d'un train de mesures pour trouver le personnel qualifié nécessaire, en particulier dans les branches qui souffrent déjà d'une pénurie de personnel, et l'adaptation de la formation et de la formation continue aux conséquences du réchauffement climatique. Les partenaires sociaux recherchent aussi des solutions, par exemple via des fonds de branche, pour favoriser les reconversions professionnelles là où c'est nécessaire.

4.4 Utiliser le partenariat social pour la mise en œuvre de la politique climatique

Jusqu'ici, la politique climatique n'a que peu été discutée ou développée dans le cadre du partenariat social en Suisse. On constate toutefois que le réchauffement impacte de plus en plus non seulement les emplois et la formation mais aussi les conditions de travail de certaines branches (domaine du bâtiment, hydroélectricité, hôpitaux, CFF/surchauffe et déformation des rails par ex.).

De plus, si, en Suisse, l'économie et les entreprises se voient confier un rôle de mise en œuvre important dans la politique énergétique et climatique (p. ex Fondation Centime climatique, Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC et conventions d'objectifs d'entreprise pour le remboursement de la taxe sur le CO2 etc.) le partenariat social n'est que peu encouragé, contrairement à ce qui se passe dans l'UE. Il pourrait pourtant être mieux utilisé pour relever les défis de la politique climatique pour les branches et directement sur les lieux de travail.

Parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU qui engage la Suisse, deux d'entre eux devraient impliquer plus fortement les partenaires sociaux (objectif 8 promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous et objectif 12 établir des modes de consommation et de production durables). Il devrait aller de soi que l'établissement de modes de production durables ne peut pleinement réussir sans l'implication active des travailleurs et travailleuses et la participation des partenaires sociaux.

De nombreux exemples à l'étranger montrent le rôle important que peuvent jouer les partenaires sociaux. Dans son "paquet pour l'Union de l'énergie" de 2015, la Commission européenne a souligné l'importance du rôle des partenaires sociaux et les a invités à inclure la transition énergétique dans le dialogue social. Par ailleurs, on trouve dans un guide¹⁵ de la Confédération européenne des syndicats

¹⁴ Pour un aperçu des formations cleantech en Suisse, en particulier dans les hautes écoles, voir le Masterplan cleantech qui représente la stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables. <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/39299.pdf>

¹⁵ Un guide pour les syndicalistes. Impliquer les syndicats dans la lutte contre le changement climatique pour construire une transition juste. Confédération européenne des syndicats. 48p. https://www.etuc.org/sites/default/files/publication/file/2018-09/Final%20FUPA%20Guide_FR.pdf

(CES) de nombreux exemples positifs pris dans différents pays européens de collaboration entre partenaires sociaux concernant la politique climatique au niveau de l'entreprise ou d'une branche.

Les partenaires sociaux suisses pourraient apporter un réel plus pour la mise en œuvre de pans entiers de la politique climatique de notre pays. En représentant les salarié-e-s dans les diverses branches, Travail.Suisse et ses fédérations pourraient jouer un rôle-clé pour identifier les besoins et apporter des solutions pour la mise en œuvre de politique climatique sur les lieux de travail.

Revendication 8 : Travail.Suisse demande que la Confédération encourage les partenaires sociaux pour mieux ancrer les objectifs de politique climatique au niveau des branches et des entreprises, en particulier dans les conventions collectives de travail (CCT). Des aides financières de la Confédération sont prévues pour financer des projets-pilotes afin d'augmenter la sensibilisation des employeurs et des salarié-e-s sur ces questions.

Revendication 9 : Travail.Suisse demande que, comme c'est le cas pour l'économie privée, on associe désormais bien plus étroitement les syndicats à la mise en œuvre de la politique climatique de la Confédération pour les domaines concernant les entreprises, le marché du travail et la politique sociale. C'est de cette façon que l'on mettra le mieux en œuvre les principe 7 « La transition vers le zéro net s'effectue de manière socialement acceptable et 8 « La transition vers le zéro net s'effectue de manière économiquement supportable » de la stratégie climatique à long terme de la Suisse.

4.5 Agir pour l'adaptation au changement climatique dans le monde du travail : un triple dividende pour l'emploi, la productivité et les conditions de travail

Dans la politique climatique, on ne peut pas se contenter de **mesures d'atténuation** qui préviennent à la source les émissions de gaz à effet de serre. Comme le réchauffement climatique est déjà réalité – p. ex. le fait que 18 des 19 années les plus chaudes ont été enregistrées depuis 2000 - et qu'il va se renforcer encore ces prochaines décennies, l'accent devra de plus en plus être mis aussi sur les **mesures d'adaptation**.

4.5.1 Mesures d'adaptation, emploi et productivité

Ne pas prendre de mesures d'adaptation contre le changement climatique serait non seulement dangereux pour la planète et ses habitant-e-s mais aussi très négatif pour la richesse produite et pour l'emploi. Dans le domaine des infrastructures, des changements climatiques non maîtrisés pourraient causer des dommages annuels d'environ un milliard de francs suisses d'ici le milieu du siècle.¹⁶ Une étude de Triple E Consulting, commandée par la Commission européenne, estime que 200 000 emplois seraient potentiellement perdus dans l'UE d'ici 2020 et 410 000 d'ici 2050 si aucune mesure d'adaptation n'était prise.¹⁷ Ces pertes d'emplois s'expliquent par les conséquences négatives du changement climatique sur les secteurs économiques les plus touchés et leurs effets d'entraînement

¹⁶ Swiss Economics, Bedeutung des Klimawandels für die Infrastruktur in der Schweiz, 2019.

¹⁷ Triple E Consulting, Assessing the implications of Climate Change Adaptation on Employment in the EU, 169 p. 2014 https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/adaptation/what/docs/climate_change_employment_eu_en.pdf

sur l'ensemble de l'économie. Elles sont également liées à une baisse globale de la productivité du travail due à l'augmentation des aléas naturels tels que les vagues de chaleur ou les sécheresses. Sans mesures d'adaptation, les pertes de productivité du travail dues au réchauffement climatique s'accroîtront. Selon l'OIT, la hausse des températures fera augmenter le stress thermique (incapacité du corps humain à maintenir une température normale en raison de conditions telles que la température et l'humidité) réduisant de 1,9% le nombre total d'heures de travail dans les pays du G20 d'ici 2030.

A l'inverse, prendre des mesures d'adaptation contre le changement climatique crée des emplois et, rien qu'en Europe, au moins 500 000 emplois supplémentaires seront directement ou indirectement créés d'ici 2050 grâce à l'augmentation du nombre d'activités liées à l'adaptation.¹⁸ Les nombreuses mesures d'adaptation permettent non seulement de sécuriser de nombreux emplois en maintenant la viabilité et la résilience des entreprises existantes mais en créent de nouveaux du fait de la nécessité d'investissements substantiels qui stimuleront la demande de main-d'œuvre.

4.5.2 Mesures d'adaptation, conditions de travail et santé

Il est fondamental que les mesures d'adaptation ne se réduisent pas à l'environnement externe, par exemple pour protéger les infrastructures menacées¹⁹ par des inondations, des ouragans ou des glissements de terrain mais incluent les conditions de travail. En effet, les vagues de chaleur, les inondations, les incendies et autres événements extrêmes de plus en plus fréquents touchent particulièrement les salarié-e-s. Il est donc crucial de mettre les conditions de travail, en particulier celles liées à la santé et à la sécurité, à l'ordre du jour des politiques d'adaptation.²⁰

On distingue des effets primaires, secondaires et tertiaires du réchauffement climatique sur la santé au travail. Les effets primaires sont dus à une exposition directe à une chaleur excessive ou à des conditions météorologiques extrêmes. La forte chaleur conduit à de l'épuisement, jusqu'à des évanouissements et peut entraîner des complications de maladies chroniques (pulmonaire, coronarienne, rénale). Une forte chaleur et humidité affecterait les réponses physiologiques du corps aux agents toxiques. La peau chaude et humide favorise l'absorption des produits chimiques. Les effets secondaires sont ceux des dérèglements des écosystèmes environnants entraînant une modification des risques biologiques avec le développement de maladies infectieuses. P. ex. le changement climatique augmenterait la production de pollen, ce qui renforce les troubles allergiques. Les effets tertiaires résultent du dérèglement des systèmes politiques, économiques et sociaux, dont la crise du coronavirus nous donne un avant-goût.

Même si des vaccins donnent de bonnes chances de sortir de la crise du coronavirus, la destruction de l'environnement et le réchauffement climatique en cours vont selon toute vraisemblance faire apparaître de nouveaux virus qui pourraient à nouveau provoquer de nouvelles pandémies. Et dans le

¹⁸ OIT, The employment impact of climate change adaptation. Document d'entrée pour le Bureau international du travail du Groupe de travail du G20 sur la durabilité climatique, Genève, 2018.

¹⁹ Rien qu'en raison du changement climatique, les dommages annuels subis par les infrastructures critiques de l'Europe pourraient être multipliés par dix d'ici la fin du siècle, selon des scénarios de statu quo, passant des 3,4 milliards actuels à 34 milliards d'euros. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378017304077>

²⁰ Voir : Un guide pour les syndicats. Adaptation au changement climatique et monde du travail. 72 p., 2020. Syndicat européen. https://www.etuc.org/sites/default/files/page/file/2020-08/ETUC-adaptation-climate-guide_FR.pdf

meilleur des cas, on assistera à l'intensification de certains problèmes de santé publique actuels comme les allergies ou les épisodes caniculaires qui affectent en particulier la santé des résident-e-s des maisons de retraite et celle du personnel qui y travaille ainsi que leurs conditions de travail. Ces facteurs environnementaux très graves viennent fortement peser sur la situation déjà très tendue dans le secteur de la santé mis sous pression de manière structurelle en raison du vieillissement de la population. Il est donc urgent de prendre des mesures à court et long terme dans ce secteur.

Revendication 10 : Travail.Suisse demande, en raison des graves dangers que la destruction de l'environnement et le réchauffement climatique font peser sur le secteur de la santé et des soins, le renforcement de la politique prévisionnelle pour en augmenter la résilience. Il faut prévoir des stocks de matériel médical plus importants pour garantir une autosuffisance stratégique et augmenter les dépenses pour le matériel de protection et pour former le personnel aux enjeux climatiques. Mais cela ne suffira pas si on n'investit pas davantage dans la formation du personnel, si on n'améliore pas les conditions de travail éprouvantes et si l'on ne revalorise pas suffisamment les conditions salariales. Faute de quoi, dans un contexte de pénurie de personnel qualifié, il deviendra de plus en plus difficile de disposer de suffisamment de personnel dans ce secteur. Cela représente un grave danger d'ordre systémique non seulement pour la santé de la population mais pour l'ensemble du fonctionnement de la société et économique, en raison du rôle de service public fondamental du secteur de la santé.

La fatigue et la perte de vigilance au travail dues aux fortes chaleurs fait augmenter le risque d'accidents professionnels (chutes, endormissements etc.) Des activités essentiellement en plein air (construction, agriculture, sylviculture) font augmenter les risques du cancer de la peau.

Les branches, où l'on travaille en plein air (construction, agriculture), sont plus touchées. Mais d'autres sont touchées comme les transports et les services publics, en particulier les services d'urgence et de secours. L'augmentation des températures menace le secteur de l'énergie car elle freine la production d'énergie et l'industrie dans les domaines tributaires d'eau de refroidissement issue des eaux de surface. La capacité de transport du réseau électrique diminue lorsque la température augmente. Le domaine hospitalier n'est pas non plus l'abri avec le développement potentiel de nouvelles maladies infectieuses. L'épidémie de Covid-19 qui a touché le monde entier, si elle n'est pas directement provoquée par le changement climatique, peut être citée toutefois ici en raison des liens entre le développement du virus et les modifications de l'écosystème.

Il faut adapter les horaires de travail ou même renoncer à travailler ou à exécuter certains travaux en cas de chaleur extrême, comme goudronner des routes. Les partenaires sociaux ont ici un important rôle à jouer en utilisant p. ex. les conventions collectives de travail - au niveau d'une branche ou d'une entreprise - pour limiter les répercussions du réchauffement climatique sur les conditions de travail et la santé au travail (voir encadrés ci-après). L'augmentation des températures peut aussi conduire à des ajustements des processus de production, notamment dans la production hydraulique (diminution à terme en été avec la fonte des glaciers) avec des répercussions pour les salarié-e-s.

Il sera important à l'avenir de dispenser aux travailleurs et travailleuses rendus plus vulnérables aux phénomènes extrêmes du climat des formations pour qu'ils puissent mieux s'y adapter et aussi leur fournir les équipements adéquats pour protéger leur santé et garantir leur sécurité.

Jusqu'ici, les stratégies d'adaptation étatiques au changement climatique et les plans d'action qui en découlent ont accordé une faible place au milieu professionnel. L'UE a prévu une nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique pour 2021. La Confédération européenne des syndicats CES demande qu'elle englobe aussi le milieu professionnel et inclue les syndicats et les représentations du personnel des entreprises dans la gouvernance de la nouvelle stratégie.

Encadrés : exemples de CCT et de mesures prises dans deux pays européens du secteur de la construction incluant la question du changement climatique


FRANCE

En 2018, les fédérations du secteur de la construction des syndicats français CFTD et CFTC ont négocié et conclu une convention dans la région du Limousin avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTTP-EFPW) sur les droits des travailleurs en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par temps chaud et canicule. La convention comprend un ensemble de mesures de prévention à mettre en œuvre sur les chantiers lorsque la température extérieure atteint 30 °C. Ces mesures comprennent :

- la possibilité d'obtenir une indemnisation chômage pour interruption de travail en cas de fortes chaleurs ;
- l'obligation pour les employeurs de surveiller les prévisions météorologiques, d'adapter la charge de travail, les conditions de travail et le temps de travail en cas de canicule ;
- la mise à disposition de vêtements de travail adaptés et d'un local adéquat pour l'accueil des travailleurs en cas de conditions climatiques susceptibles d'affecter leur santé.


PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, le changement climatique a un impact sur les conditions de travail, notamment pour les personnes qui travaillent à l'extérieur. (Récemment), le secteur des toitures réclamait plus de protection pour les travailleurs afin de prévenir le cancer de la peau. Il a exigé des employeurs des vêtements de travail spéciaux dotés d'une protection UV ainsi que des casquettes et une crème solaire adaptées. « Dans le secteur de la construction, la FNV a développé une application numérique Climat comme instrument d'organisation. L'application renseigne les travailleurs sur les risques liés au climat. Elle les informe de ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes en cas de chaleur extrême et renseigne sur les obligations de l'employeur, prévues par la convention collective de travail. Dans le secteur public, la FNV a également développé une application numérique Climat. Cette application donne également des informations sur ce que prévoit la loi relative aux conditions de travail » (extrait de la réponse du syndicat néerlandais FNV au questionnaire de la CES).

Source : un guide pour les syndicats. Adaptation au changement climatique et monde du travail²¹

Le plan d'action 2020-2025 Adaptation aux changements climatiques en Suisse²² met surtout l'accent sur les effets pour le milieu naturel (perte de biodiversité, inondations, sécheresses, glissements de terrain etc.) et pour certains secteurs comme l'agriculture ou le tourisme. La protection de la santé au travail est abordée de manière très réduite et seulement en lien avec les plus fortes chaleurs. C'est

²¹ <https://www.syndex.fr/actualites/etude/un-guide-pour-ladaptation-au-changement-climatique-et-monde-du-travail>

²² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/adaptation-aux-changements-climatiques-en-suisse-plan-d-action-2020-2025.html>

l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail qui fait office de base légale. L'Office de l'inspection du travail du SECO et les services cantonaux de l'inspection du travail sont chargés de la protection des travailleurs et travailleuses contre les effets des fortes chaleurs ainsi qu'à l'exposition à des polluants et au rayonnement UV. Une nécessité d'agir a été identifiée concernant le rayonnement UV. Il s'agit aussi de vérifier si la protection contre l'exposition au travail par les polluants atmosphériques suffit encore et si de nouvelles mesures sont nécessaires (nouvelles réglementations sur les horaires de travail ou sur un plan plus technique neutralisation de l'ozone dans les systèmes de ventilation).

Revendication 11 : Travail.Suisse demande que, au niveau de la gouvernance, la stratégie d'adaptation climatique suisse ne vise pas seulement une mise en œuvre et collaboration renforcée avec les cantons mais aussi à l'avenir avec les partenaires sociaux. Il sera ainsi plus facile d'intégrer l'univers professionnel dans le plan d'action 2020-2025 de la stratégie. Il ne faut pas seulement adapter les valeurs indicatives, les valeurs limites et les bases légales à l'accroissement des fortes chaleurs mais aussi assurer une meilleure protection contre d'autres risques causés par le réchauffement climatique au travail (inondations, incendies, dégâts aux infrastructures, propagation de nouvelles maladies etc.).

Revendication 12 : Travail.Suisse demande à la Confédération d'effectuer une étude montrant les effets du changement climatique sur les conditions de travail et la santé dans diverses branches et débouchant sur des mesures mises en œuvre par le biais des conventions collectives de travail ou le développement d'applications numériques directement accessibles aux salarié-e-s.

4.6 Promouvoir l'économie circulaire

Une réorientation de l'économie sur le principe de l'économie circulaire est non seulement favorable aux ressources limitées disponibles, à moins de pollution et au climat, mais aussi à la durabilité économique et à l'emploi. Le concept de l'économie circulaire vise à boucler les cycles internes des produits et va donc bien plus loin que le recyclage classique. Il en résulte une réorientation industrielle, créatrice de nombreux emplois. L'économie circulaire vise in fine à la régénération des systèmes naturels, garants de la vie humaine sur terre. L'économie circulaire concerne directement le climat car les sources d'énergies renouvelables comme les éoliennes et les panneaux solaires comportent de nombreux matériaux non durables.

Les cycles des produits de l'économie circulaire sont les suivants:

- Propriété partagée et/ou temporaire : l'utilisation est plus intense.
- Réparabilité : la durée de vie est ainsi prolongée.
- Réutilisation : transmission à de nouveaux utilisateurs
- Nouveaux modèles d'affaires basés sur l'utilisation d'un bien plutôt que sur sa propriété et son remplacement.

L'économie circulaire est donc une approche globale qui tient compte du cycle dans son intégralité : de l'utilisation des matières premières à leur recyclage intégral (sans aucune perte de propriétés) en passant par les étapes de conception, de production, de distribution et d'utilisation la plus longue possible. Les fabricants de biens ont un intérêt direct à ce que leurs produits soient durables puisque seul leur usage fait l'objet d'une commercialisation.

L'économie circulaire trouve peu à peu un ancrage légal en Europe.²³ En 2015, la Commission européenne a adopté un paquet de mesures relatives à l'économie circulaire. La directive sur l'écoconception y joue un rôle clé en constituant la base légale définissant les exigences minimales des appareils ménagers (consommation d'énergie maximale et l'obligation de réparer ces derniers). Plusieurs pays membres de l'UE ont aussi élaboré des stratégies nationales et régionales d'économie circulaire. Les Pays-Bas font figure de pionnier avec leur programme « A Circular Economy in the Netherlands by 2050 ». La stratégie de la France prévoit l'introduction d'une interdiction de l'obsolescence programmée (assortie de mesures coercitives), une révision du droit de la garantie visant à favoriser la préservation des ressources et l'instauration d'obligations déclaratives. De nombreux pays de l'UE ont pris des mesures fiscales pour promouvoir l'économie circulaire, par la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur le revenu pour certaines réparations, les produits de deuxième main, et le partage des investissements respectueux de l'environnement.

Le marché mondial de l'économie circulaire a connu une croissance de plus 10 % ces derniers cinq ans, supérieure à celle du marché mondial. Dans l'UE en 2016, plus de quatre millions de salariés travaillaient dans les secteurs de l'économie circulaire. Entre 2012 et 2018, le nombre d'emplois liés à l'économie circulaire dans l'UE a augmenté de 5% pour atteindre environ 4 millions. Le nouveau plan d'action de l'UE sur l'économie circulaire précise que « l'on peut s'attendre à ce que l'économie circulaire ait un effet net positif sur la création d'emplois pour autant que les travailleurs acquièrent les compétences requises pour la transition écologique ». L'application des principes de l'économie circulaire dans l'ensemble de l'économie de l'UE pourrait accroître son PIB de 0,5% d'ici à 2030 en créant quelque 700'000 nouveaux emplois.²⁴ Pour l'Angleterre, cela créerait jusqu'à 100000 emplois en plus, dont une grande partie de métiers manuels (réparation, réutilisation et recyclage).²⁵

Mis à part l'avantage écologique, l'économie circulaire offre des opportunités économiques. Une utilisation plus efficiente des matières premières fait chuter les coûts de production et protège contre les fluctuations du prix des matières. Une partie de la valeur créée à l'étranger peut l'être sur le territoire suisse si les produits usagers y sont réparés et réutilisés, ce qui favorise l'emploi dans notre pays tout en diminuant l'empreinte écologique et en particulier climatique du produit. Les technologies numériques peuvent aussi favoriser la dématérialisation de l'économie et accélérer sa circularité.

En Suisse, l'économie circulaire ne fait toujours pas l'objet d'une mise en œuvre coordonnée. Le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Vonlanthen « Étudier les incitations fiscales et autres mesures susceptibles de stimuler l'économie circulaire afin de saisir ses opportunités » examine des mesures potentielles.²⁶ Il conclut que des mesures coordonnées couvrant à la fois l'offre et la de-

²³ Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire. Pour une Europe plus propre et plus compétitive. 23p. Commission européenne. 11 mars 2020.

https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:9903b325-6388-11ea-b735-01aa75ed71a1.0013.02/DOC_1&format=PDF

²⁴ Cambridge Econometrics Trinomics and ICF (2018), Impacts of circular economy policies on the labour market.

²⁵ Fondation Ellen MacArthur, Club de Rome, Morgan J., Mitchell P. (2015) : « Employment and the circular economy. Job creation in a more resource efficient Britain ». Green Alliance, Banbury, Angleterre.

²⁶ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/wirtschaft-konsum/fachinfo-daten/postulatsbericht_vonlanthen_chancen_der_kreislaufwirtschaft.pdf.download.pdf/Postulatsbericht_Vonlanthen_Chancen_der_Kreislaufwirtschaft_FR_.pdf

mande seraient l'instrument le plus adéquat pour promouvoir avec efficacité l'économie circulaire. Certaines mesures pourraient viser la prolongation de la durée d'utilisation des produits, tandis que d'autres porteraient sur une conception et une production répondant aux exigences de la circularité. Il faut soutenir la décision du Conseil fédéral de charger le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication de lui proposer un train de mesures relatif à l'économie circulaire au plus tard à la fin 2022.

Une économie basée sur le concept de l'économie circulaire a l'avantage d'économiser et de recycler les ressources à une bien plus large échelle. Il en résulte beaucoup moins d'émissions de gaz à effet de serre. Dans un scénario optimal pour l'UE, l'économie circulaire pourrait réduire d'ici 2030 la consommation de ressources primaires de 32% et faire baisser les émissions de CO₂ de 48%. Avec le développement technologique (ordinateurs, aéronautique etc.) et des énergies renouvelables (voitures électriques, éoliennes...) il y a un usage toujours plus intensif de métaux rares, ce qui crée un risque d'épuisement de matières premières, très souvent extraites dans des conditions écologiques et sociales inacceptables. L'économie circulaire permet une croissance plus supportable. En créant davantage d'emplois de proximité chez nous dans le recyclage et la réparation, l'effet est aussi favorable pour le climat.

Revendication 13 : Travail.Suisse demande que le plan d'action de la Confédération pour l'économie circulaire inclue les partenaires sociaux (et pas seulement les associations économiques). La réussite de l'économie circulaire requiert des travailleurs et travailleuses bien formés sur ces questions et aptes à proposer des améliorations sur la base de leurs expériences professionnelles. Le plan d'action vise en particulier les secteurs qui sont en retard en matière de recyclage intégral (électronique, textile en particulier). Les critères de l'économie circulaire sont introduits pour les marchés publics, la Confédération devant jouer un rôle modèle.

Revendication 14 : Travail.Suisse demande que la fiscalité favorise l'économie circulaire. Le plan d'action examine ainsi des possibilités de réduction de la TVA ou d'autres impôts pour les réparations prolongeant la durée de vie des produits. Une réorientation de la fiscalité tenant compte de l'impact sur l'environnement et le climat est bénéfique pour le marché du travail suisse.

Revendication 15 : Comme l'économie sociale est pionnière dans la création d'emplois liés à l'économie circulaire, en employant en particulier des personnes du marché du travail secondaire, Travail.Suisse demande que l'on renforce par des mesures ciblées son potentiel. Des fonds pour aider les travailleurs et les travailleuses à se former ou à se reconvertir en cours d'emploi sont investis.

5. Politique climatique et politique sociale

Une politique de transition juste ne doit pas seulement prendre en compte le marché du travail, les emplois et la formation mais aussi la politique sociale et les effets de répartition. Nous avons non seulement besoin d'un Green Deal mais aussi d'un Social Deal pour que la politique climatique soit équitable pour toutes les catégories de revenus, en particulier les familles à revenus modestes. Il ne faut pas non plus oublier les régions périphériques dont le prix à payer pour la transition énergétique est plus élevé qu'ailleurs. Le mouvement des gilets jaunes en France est parti d'un projet de taxe carbone

du gouvernement qui aurait renchéri le prix de l'essence et illustre bien la relation existante entre la politique climatique d'un côté et la politique sociale et les inégalités de l'autre.

Il s'agit aussi d'analyser plus en détail les effets que la politique climatique pourraient avoir sur le genre et sur divers groupes (jeunes, migrant-e-s). Ainsi, les métiers « traditionnellement féminins », par ex. le secteur des soins, pourraient être davantage affectés par le réchauffement climatique en raison de ses effets potentiellement importants, voir graves sur la santé que la moyenne des branches. Les travailleuses et travailleurs migrants risquent eux aussi de souffrir davantage du réchauffement climatique car ils sont surreprésentés dans des professions qui subiront plus que la moyenne les effets du réchauffement sur les conditions de travail, en particulier dans les branches de la construction et de l'agriculture. C'est pourquoi, Travail.Suisse à l'avenir, intégrera aussi des éléments de la politique climatique de manière transversale dans des domaines prioritaires comme la politique d'égalité ou lorsqu'il s'agira de tenir compte de différents groupes comme les jeunes ou les migrant-e-s

Avec une forte augmentation de la taxe sur le CO₂, comme cela est prévu dans la loi, la facture énergétique pèse lourdement surtout pour les bas et moyens revenus. Et il faudra aussi garantir, dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité, des tarifs abordables de service public pour les petits consommateurs, en particulier les bas et moyens revenus. Il faut donc respecter l'objectif 7 des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU qui prévoit de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Ce sont les personnes aux revenus modestes qui souffrent déjà le plus des nuisances environnementales, étant davantage touchées par la pollution de l'air et le bruit en résidant le long d'axes routiers à grand trafic. En étant en général locataires, elles ont très peu de marge de manœuvre pour diminuer leur consommation énergétique alors que les ménages aisés, propriétaires, ont les moyens de diminuer leurs émissions de CO₂ par des assainissements énergétiques et de réduire leur facture énergétique. Tout futur système de tarification de la mobilité – pour compenser aussi les pertes de recettes fiscales sur les carburants avec l'électrification de la mobilité - sera plus dur pour les bas revenus. Ne serait-ce que parce que l'achat d'une voiture électrique dépasse leur budget ou en représente une part plus importante. Une politique qui réduit les inégalités sociales et qui favorise une plus juste répartition des richesses est donc aussi une politique favorable à l'environnement et au climat.

Revendication 16 : Travail.Suisse demande qu'au fur et à mesure du renchérissement du prix des énergies fossiles, la politique climatique de la Suisse se conforme à l'objectif 7 des ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU prévoyant un accès de tous à des services énergétiques à un coût abordable.

5.1 Pour un système d'incitation énergétique social et écologique

Il faudra passer d'ici 2025-2030 du système mixte actuel d'incitation (taxe sur les émissions de CO₂) et d'encouragement (affectation de la taxe sur le CO₂, rétribution du courant injecté à prix coûtant) à un système d'incitation énergétique. Ce système devrait comprendre une taxe d'incitation globale sur toutes les émissions de CO₂ et une taxe sur l'électricité pour favoriser l'efficacité dans le processus d'électrification. Dans ce cas de figure, l'électricité d'origine renouvelable doit être faiblement taxée contrairement à celle d'origine fossile. Ce système d'incitation énergétique doit impérativement être aussi social dans la redistribution du produit des taxes pour éviter des effets de répartition défavorables pour les ménages à bas et moyens revenus.

Il est temps de remettre sur le métier un projet de système d'incitation énergétique. Sans une tarification progressive et conséquente du carbone, il ne sera pas possible d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. Avec un système d'incitation reposant sur des critères d'efficacité et d'équité (justice sociale et climatique), on peut alors parler d'un « dividende climat ».

Revendication 17 : Travail.Suisse demande que toute taxe d'incitation climatique ou énergétique soit entièrement restituée aux ménages afin de garantir le pouvoir d'achat. Pour remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelables, des investissements supplémentaires dans les infrastructures sont également nécessaires, par exemple pour la production d'énergie, les transports privés et publics, etc. Ce que l'énergie hydraulique, les autoroutes et les tunnels ferroviaires ont été au XXe siècle, l'énergie solaire, la propulsion à l'hydrogène et les technologies numériques le seront au XXIe siècle.

5.1.1 Pour un prix du carbone internalisant les effets négatifs sur le climat

Un système d'incitation basé sur la taxation des émissions de gaz à effet de serre ne sera néanmoins efficace que si le marché internalise les effets négatifs sur le climat. Ce qui est loin d'être le cas actuellement. Aujourd'hui, la question est moins de savoir s'il faut tarifier les émissions que le comment et le niveau de cette tarification. Pour prendre un seul exemple, au sein des pays de l'OCDE à peine 25% des émissions de gaz à effet de serre étaient en 2018 tarifées et à un niveau de 30 USD par tCO₂e ou plus, ce qui est un prix extrêmement bas.²⁷ Pourtant, les niveaux de prix mondiaux moyens pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris sont scientifiquement connus et peuvent servir de guide aux décideurs politique nationaux : 40 à 80 USD par tCO₂e en 2020 et 50 à 100 USD par tCO₂ en 2030. On estime aujourd'hui que seulement 22 pourcent des émissions globales à effet de serre sont soumises à une taxe et que pour moins de 5 pourcent d'entre elles, le prix est fixé à un niveau qui serait nécessaire pour la réalisation de la neutralité climatique au milieu de ce siècle.

5.1.2 Inclure le secteur des transports

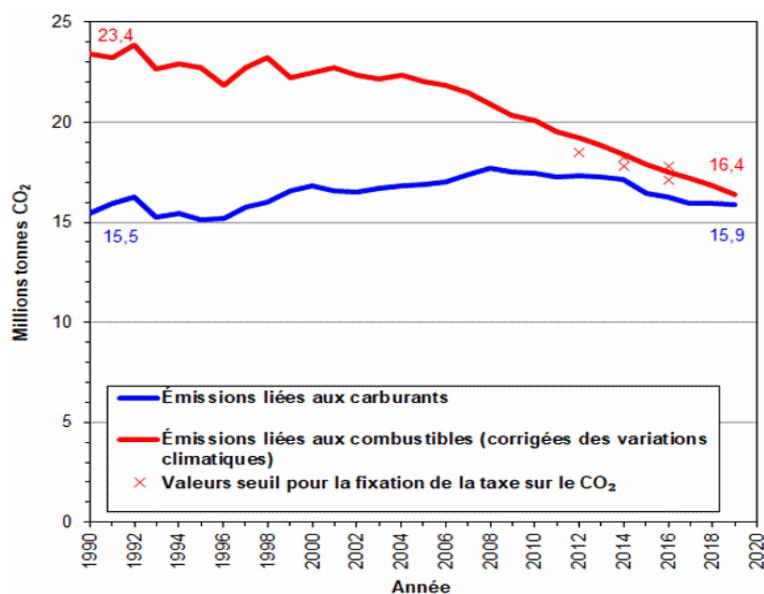
Une étude parue dans « La Vie économique »²⁸ préconise pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre d'appliquer aux carburants une taxe carbone. Cette mesure ralentirait à peine la croissance économique, avec un impact modéré sur le bien-être des ménages. Les statistiques²⁹ parlent clairement pour une telle proposition : les émissions de CO₂ des carburants (essence et diesel) sont restées inchangées en 2019 par rapport à 2018 alors que les émissions liées aux combustibles ont continué de diminuer (2,5% par rapport à 2018). Il est choquant de constater que les rejets de CO₂ liés aux carburants sont toujours 2,9% au-dessus de leur niveau de 1990 (malgré la part croissante de l'électromobilité et le recours aux biocarburants représentant 3,5% des carburants utilisés en 2019)

²⁷ OCDE. 2018. « Effective Carbon Rates 2018 ». <https://www.oecd.org/ctp/effective-carbon-rates-2018-9789264305304-en.htm>

²⁸ N° 4/2020, p. 34-36. Thalmann Philippe et Vielle Marc (2019). « Lowering CO₂ emissions in the Swiss transport sector ». *Swiss Journal of Economics and Statistics*, 155(1), décembre. https://dievolkswirtschaft.ch/content/uploads/2020/03/12_Thalmann_Vielle_Studie_FR.pdf

²⁹ Statistique CO₂ 2019 : pas de recul des émissions liées aux carburants. Office fédéral de l'environnement, 7.07.2020. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/communiqués.msg-id-79780.html>

alors que, dans le même temps, les émissions de CO₂ liés aux combustibles sont inférieures de 29,9% à celles de 1990 ! (voir le graphique ci-après).



Evolution des émissions de CO₂ des combustibles et des carburants selon la loi sur le CO₂ (1990 à 2019). Les émissions de CO₂ des combustibles (rouge) sont corrigées par un facteur climatique. Les croix rouges indiquent les valeurs seuil au-delà desquelles le montant de la taxe sur le CO₂ des combustibles est augmenté automatiquement. Les émissions de CO₂ des carburants (bleu) doivent être compensées en partie. Source : Office fédéral de l'environnement

Source : Office fédéral de l'environnement

L'obligation de compenser une partie des émissions de CO₂ liés aux carburants par des mesures de réduction réalisées en Suisse par les importateurs de carburants fossiles, dont la part est fixée à 10%, est totalement insuffisante.

5.1.3 Pour une taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre

Avec encore 41% des émissions carbonées de la Suisse et pas de diminution des émissions depuis 1990, le secteur des transports est bien celui où la nécessité d'agir se fait la plus sentir. Il est donc plus que justifié que la taxe sur le CO₂ pour les combustibles soit étendue aussi aux carburants, y compris le kérosène. Selon les auteurs de l'étude citée ci-dessus, la réduction des émissions de CO₂ à une tonne par habitant en 2050 nécessite une augmentation progressive de la taxe de 96 francs actuellement à 1089 francs par tonne de CO₂ d'ici 2050. Cela correspond à une augmentation du prix des carburants de 2.54 francs par litre d'essence. Mais les auteurs précisent bien aussi qu'une pénétration importante des véhicules électriques et à biocarburants en raison de nouvelles politiques en matière de mobilité permettent d'atteindre l'objectif avec des prix des carburants plus faibles pour autant que l'électricité ou les biocarburants soient produits de manière respectueuse et dans des conditions de travail décentes.

Revendication 18 : pour une décarbonisation complète d'ici 2040, Travail.Suisse demande d'étendre la taxe sur le CO₂ à toutes les formes d'énergies fossiles et d'augmenter son taux progressivement et fortement. Il faut redistribuer intégralement à la population les recettes de cette taxe.

5.1.4 Conditions sociales de la taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre

Comme une taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre aura un coût supplémentaire pour la population, elle doit être aménagée de manière à ce qu'elle réponde non seulement aux conditions d'efficacité mais aussi aux conditions d'équité déjà indiquées. Il faut non seulement un Green Deal mais aussi un Social Deal. C'est la meilleure manière de convaincre la population pour réduire les émissions de CO₂ à zéro avant le milieu de ce siècle.

Une étude réalisée pour le Programme de recherche énergétique de la Confédération SCCER CREST (Centre de compétences pour la recherche en énergie, société, et transition) ³⁰ s'est penchée sur les relations entre les objectifs de réduction, les politiques tarifaires et les budgets de redistribution à partir d'un modèle d'équilibre général. Elle parvient à la conclusion avec la loi actuelle sur le CO₂ que, comme le montant de la redistribution est identique pour tous les habitants, il pèse proportionnellement davantage dans les comptes des ménages à faibles revenus. La dispersion est toutefois la plus forte dans le quintile de revenu le plus bas : si le pouvoir d'achat du ménage moyen ne baisse que de façon minimale, de nombreux ménages voient tout de même une partie appréciable de leur revenu être absorbée par l'achat de combustibles fossiles. Parmi ceux qui affichent le plus fort pourcentage de perte de pouvoir d'achat, un nombre particulièrement important se situe dans le premier quintile de revenu : il peut alors s'agir de cas de rigueur lorsque des ménages financièrement fragiles sont soudain confrontés à une hausse notable des dépenses. L'étude indique aussi qu'une réduction par le biais de la TVA ne soulage pas autant les bas revenus qu'une restitution par habitant.

Voilà pour Travail.Suisse, les conditions sociales qui devraient accompagner une telle taxe :

- La taxe d'incitation ne doit pas modifier le budget des pouvoirs publics et être redistribuée **intégralement** (suppression de la partie affectée) à la population de façon à avoir des effets au minimum neutres et même positifs sur la répartition des revenus (en raison de l'écart croissant observé ces dernières années dans l'évolution des salaires et des revenus).
- Il faut procéder à une **redistribution à la population par tête** (comme dans le cas de la loi sur le CO₂) car c'est la variante de redistribution la plus juste pour les familles avec enfants et les revenus modestes. Nous ne sommes pas non plus favorables à une redistribution via une baisse des cotisations salariales ou sociales car cela désavantagerait les non actifs et cela n'aurait de toute manière qu'un impact macro-économique très limité, en particulier sur l'emploi.
- **Il faut renoncer à une redistribution à l'économie** car elle a la faculté de répercuter le montant de la taxe sur les prix et parce que de nombreuses entreprises peuvent déjà se faire exempter à certaines conditions.³¹ Si pour des raisons politiques, on n'arrive pas à atteindre cet objectif, il

³⁰Voir : Florian Landis, La taxe sur le CO₂ est-elle équitable, La Vie économique, 20 février 2020. <https://die-volkswirtschaft.ch/fr/2020/02/landis-3-2020fr/>

³¹ Les exploitants d'installations appartenant à des secteurs économiques générant beaucoup de gaz à effet de serre peuvent se faire exempter de la taxe sur le CO₂, dans la mesure où cette taxe représente une charge importante en comparaison de leur valeur ajoutée et altérerait leur compétitivité internationale. Ils s'engagent en contrepartie à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Mais les petites entreprises peuvent aussi se faire exempter de manière simplifiée si elles émettent moins de 1500 tonnes de CO₂ par an en déterminant « des me-

faut se baser sur le montant maximum du gain assuré selon la LAA, qui est limité à 126'000 francs, et non sur la masse salariale soumise à l'AVS. Cela favorisera davantage les petites et moyennes entreprises que les grandes qui tendent à verser des salaires moyens plus élevés. Il devrait en résulter un effet plus favorable, bien que faible, pour l'économie et l'emploi.

- **Il faut tenir compte des régions périphériques** car leurs habitants sont davantage touchés par des taxes d'incitation que ceux des centres et des agglomérations, pouvant moins facilement renoncer à utiliser un véhicule privé. On peut envisager de prévoir pour ces habitants des subventions à des conditions strictes de nécessité pour l'acquisition d'un véhicule hybride ou électrique.
- Des **chèques climatiques** devraient pouvoir être versés aux ménages les plus défavorisés vivant dans un environnement pollué et qui n'ont pas de marge de manœuvre pour modifier leur situation. Ils recevraient ainsi une restitution au moins égale à ce que la taxe leur coûte.

Revendication 19 : Travail.Suisse demande que le système d'incitation énergétique soit aménagé de la manière la plus sociale possible pour éviter que les ménages et familles modestes soient pénalisés et, de ce fait, ne soutiennent plus la politique climatique en cours. Contrairement à ce que prévoit la loi sur le CO2, la redistribution doit aller intégralement à la population et plus à l'économie.

5.1.5 Conditions d'efficacité de la taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre

Ci-après, voici de manière un peu plus détaillée, ces conditions :

- Le **niveau de la taxe doit être assez élevé** pour que le but visé soit atteint. Un trop faible niveau n'a pas l'effet incitatif suffisant.
- La **simplicité du prélèvement** : il faut collecter la taxe en amont en incluant toutes les émissions de GES. Cela touche finalement un nombre limité d'importateurs.
- Le niveau de la taxe doit **être introduit par paliers** pour laisser le temps d'adaptation nécessaire à l'économie et **réduire le risque d'effets défavorables pour l'emploi**.
- La **transition entre le passage du système d'encouragement (p. ex. subventions pour les assainissements énergétiques) à celui d'incitation** doit être suffisamment longue pour éviter des effets défavorables concernant la continuité des effets des moyens affectés.
- La taxe d'incitation ne doit **pas se substituer à une politique énergétique et climatique basée sur des réglementations mais les compléter**. Des normes énergétiques élevées et régulières

sures économiquement supportables. Voir : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-speciales/politique-climatique/taxe-sur-le-co2/exemption-de-la-taxe-sur-le-co2-pour-les-entreprises/exemption-de-la-taxe-sur-le-co2-hors-seqe---etape-par-etape.html>

ment adaptées selon l'état de la technique restent nécessaires pour favoriser l'innovation et, par tant, stimuler la compétitivité et la création d'emplois. Des interdictions doivent également être prononcées pour retirer du marché les technologies trop néfastes pour l'environnement.

- Il faut **éviter les fuites de carbone et donc prévoir des mécanismes d'ajustement aux frontières** et entre les entreprises dans les chaînes de valeur. Cela est aussi un moyen d'éviter des pertes d'emplois par délocalisations depuis des pays qui ont une politique climatique ambitieuse. Il faut pouvoir taxer des importations dont les produits ne respectent pas des standards climatiques minimaux.
- La taxe d'incitation doit être accompagnée d'investissements qui facilitent la substitution des énergies fossiles.
- Il est nécessaire de surveiller l'impact distributif des nouveaux instruments et, si nécessaire, de les corriger si les ménages à revenus normaux ou faibles ou, par exemple, les régions rurales sont trop lourdement touchés par les taxes.

Revendication 20 : Travail.Suisse demande pour garantir l'efficacité de la taxe d'incitation un certain nombre de conditions, principalement son niveau et sa progressivité, la simplicité de son prélèvement, son lien avec la réglementation et les mécanismes à mettre en place pour éviter des pertes d'emplois.

5.1.6 Conditions pour que la taxe d'incitation sur toutes les émissions de gaz à effet de serre soit réellement incitative pour la population

Pour que la taxe soit réellement incitative, les montants à restituer doivent être suffisamment importants pour que cela vaille la peine de modifier son comportement et l'on doit être bien informé et disposer d'une grande flexibilité dans les modalités de restitution et d'utilisation du produit de la taxe.

Le système actuel de restitution des taxes environnementales (taxe sur le CO₂ et taxe sur les composés organiques volatiles (COV)) ne satisfait pas ces exigences car, d'une part, le montant redistribué à la population en 2020 de 665 millions de francs suisses (567 millions de francs issus de la taxe sur le CO₂ et 98 millions de la taxe sur les COV) représente seulement 77.40 francs suisses par personne. Cette somme est insuffisante pour provoquer un réel changement de comportement. D'autre part, la restitution se fait par le biais de l'assurance-maladie. C'était un bon système avant l'ère d'internet mais cela n'est plus en phase avec les possibilités nouvelles qu'offre la numérisation.

En proposant de renoncer à la restitution du produit de la taxe sur le CO₂ pour les entreprises, environ 450 millions de francs suisses supplémentaires seraient restitués à la population. Par ailleurs, **dès lors que cessera l'affectation d'une partie du produit de la taxe au programme bâtiments** (maximum un tiers du produit de la taxe), **on disposera d'environ 450 millions de francs suisses de plus.** Avec ces seules deux modifications et sans modifier le taux actuel de la taxe sur le CO₂ de 96 francs la tonne de CO₂, on aurait plus que doublé la somme à restituer pour la population en passant de 665 millions à 1,56 milliard de francs suisses. Et si on applique le taux maximum de la taxe CO₂ de 210 francs suisse tel que prévu dans la loi sur le CO₂ révisée, 1 milliard de francs supplémentaire serait restitué. Les montants restitués par personne seraient ainsi plus que triplés. Une famille de quatre personnes disposerait d'un remboursement global d'environ 4x 250 francs soit 1000

francs suisses alors qu'aujourd'hui elle reçoit environ 300 francs suisses. Et si la taxe sur le CO2 était aussi prélevée sur les carburants, les montants restitués à la population pourraient être doublés, ce qui donnerait environ 2000 francs de restitution pour une famille de 4 personnes.

Avec une restitution bien plus forte qu'avec la taxe sur le CO2 actuelle, il importe encore plus que la population soit bien informée de la taxe d'incitation. Mais il faut en plus exploiter le potentiel que représentent les nouvelles technologies numériques pour restituer le produit de la taxe. P. ex., la restitution actuelle et annuelle via la facture des primes d'assurance-maladie ne serait qu'une option parmi d'autres et on pourrait envisager d'autres modalités de restitution p. ex. plus seulement par année mais par mois (en raison des montants à restituer bien plus importants). Les ménages devraient aussi pouvoir choisir non seulement la périodicité de la restitution (mensuel, trimestriel, annuel) mais aussi ses modalités comme la réduction de différentes factures (électricité, téléphone etc.) ou permettant d'obtenir des points ou des réductions pour des achats en ligne ou, mieux encore, dans des commerces locaux. La taxe d'incitation serait ainsi en phase avec le processus de numérisation et les ménages disposeraient d'une grande flexibilité en fonction de leurs besoins et envies. Cela donnerait alors à la population une perception plus positive de la taxe d'incitation qui deviendrait non seulement souhaitable mais aussi souhaitée !

Revendication 21 : Travail.Suisse demande qu'une future taxe d'incitation donne des montants à restituer à la population bien plus importants que ce qui est actuellement le cas avec la taxe sur le CO2, ce qui renforcera son caractère d'incitation. En utilisant le processus de numérisation pour la restitution, la population aura une perception plus favorable de la taxe.

5.2 De l'Etat social à « l'Etat social et écologique »

Les institutions jouent un rôle crucial pour gérer les changements qui se produisent dans la société et apporter des réponses aux risques que ces transformations impliquent. Ainsi, la sécurité sociale s'est développée en lien avec le processus de la révolution industrielle dès le 19^{ème} siècle. Et avec la tendance croissante à l'individualisation au XX^{ème} siècle, elle a eu comme fonction de protéger l'individu contre les risques de chômage, de pauvreté, d'accidents et de vieillesse en particulier.

Si les catastrophes naturelles ont de tout temps existé, leur intensité et fréquence augmente avec le réchauffement climatique dû avant tout aux émissions de gaz à effet de serre anthropiques. D'autres atteintes à l'environnement, moins spectaculaires, se manifestent aussi et affectent la santé de la population comme la pollution des eaux par les pesticides. La crise du coronavirus peut aussi être vue comme une crise écologique car la modification de l'environnement a joué un rôle central pour l'apparition, le développement et la diffusion du virus. Cette crise « écologique » a maintenant des conséquences colossales sur le plan économique mais aussi social car ce sont les catégories de la population les plus vulnérables qui sont les plus touchées car leur habitat favorise la promiscuité et la transmission du virus, leur mode d'alimentation les expose davantage à l'obésité et au diabète et leur pauvreté les oblige à travailler malgré les risques.

On peut donc faire de plus en plus le parallèle aujourd'hui entre les risques sociaux et les risques écologiques qui, les uns comme les autres, menacent directement la vie ou même la survie des individus et qui peuvent être prévenus par des mesures d'adaptation et des systèmes d'assurance. Or, si un système d'assurances sociales s'est bien développé tout au moins dans les pays industrialisés tout au

long du XXème siècle, on ne peut pas parler à proprement dit de système d'assurance écologique ou, en particulier d'assurance climatique, au moins pour les individus.

Il faut donc que les institutions publiques évoluent pour protéger non seulement contre les risques sociaux mais aussi contre les risques écologiques, en particulier climatiques et leurs conséquences sociales, et garantir un accès à des ressources environnementales suffisantes. C'est le principe de la justice climatique qu'il faut mettre en œuvre et ce principe ne vaut pas seulement pour les pays pauvres mais aussi pour la riche Suisse ! Ainsi, avec une fonction de protection sociale et écologique, il ne s'agit plus simplement de couvrir les conditions de vie sociales (famille, travail) mais aussi l'accès aux biens environnementaux, au contrôle de la pollution et d'autres facteurs qui influencent la santé et le bien-être des personnes. C'est pourquoi, les institutions doivent évoluer d'un Etat social à un « Etat social et écologique ». Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'une différence fondamentale entre la politique sociale et environnementale. Les deux servent à corriger les insuffisances de l'économie de marché – c'est-à-dire les externalisations qui ne sont pas prises en compte et qui justifient une intervention publique.